

OBJET

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE PROJET
D'INSTALLATION CLASSÉE
SEVESEO SEUIL HAUT "STÉ FM
LOGISTIC A VERNOUILLET"

VOTE(S) POUR : 0

VOTE(S) CONTRE : 11

ABSTENTION(S) : 0

DATE DE CONVOCATION :

04/11/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE D'ÉCLUZELLES

Séance du 17/11/2021

L'an deux mille ving et un, le mercredi dix-sept novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Eric ROUSSEL; Alfredo LOPEZ; Manuel DE CARVALHO; Philippe GOVIN; Christine RENAUX-MARÉCHAL; Henri HABERT; Anne-Laure JUBAULT; Diego RODRIGUEZ; Yves THEPAULT

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Aurélie NEAU (donne pouvoir à Yves THEPAULT); Cédric CEULEMANS (donne pouvoir à Christine RENAUX MARECHAL);

Étai(en)t absent(s) :

M. Eric ROUSSEL a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement,

Vu le courrier reçu par M. le Préfet d'Eure-et-Loir en date du 13 juillet 2021,

Considérant l'enquête concernant le projet d'installation classée SEVESEO seuil haut « Sté FM Logistic à Vernouillet » porté par le Groupe FM qui a eu lieu du 28 septembre 2021 au vendredi 12 novembre 2021,

Considérant les dossiers consultables à l'adresse internet <http://projet-fmfrance-vernouillet.enquetepublique.net>,

Considérant la présentation du projet par Mme Audrey Gérard, représentante du Groupe FM, devant les membres du Conseil Municipal le 21 septembre 2021,

Considérant la réunion d'information publique du 19 octobre 2021,

Considérant l'avis de la mission régionale de Haute autorité Centre Val de Loire en date du 2 avril 2021,

Le Conseil Municipal soulève les points suivants :

- La proximité des habitations et de l'hôpital est problématique.
- Actuellement le terrain est enclavé. Les infrastructures routières ne sont pas adaptées, ce qui implique un risque du report des camions sur les voies secondaires.
- Le projet va à l'encontre de la volonté du Conseil Municipal de préserver l'Environnement et le bien-vivre « nature » de notre commune.
- Le projet interroge sur les messages de préservation et de bonnes pratiques en terme de biodiversité portés par la Maison des Espaces Naturels.

- L'obligation de signaler la présence d'un site « Seveso haut » en cas de vente pourrait avoir un impact négatif sur l'immobilier.
- Le projet permettrait de renforcer l'attractivité du territoire, de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (emplois) et de développer l'économie locale (construction, entretien, maintenance : emplois indirects).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet d'installation classée SEVESO seuil haut «Sté FM Logistic à Vernouillet» porté par le Groupe FM tel que proposé à **cet emplacement**, (dont la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SAS FM France).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801369-20211117-DEL2021-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021

Affichage : 25/11/2021

Le Maire, Christine RENAUX-MARÉCHAL

Le Maire,
Christine RENAUX-MARÉCHAL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans, dans un délai de deux mois.